

# La judiciarisation des populations itinérantes à Montréal de 1994 à 2010

**Bellot, Céline, Université de Montréal, École de service social  
Sylvestre, Marie-Eve, Université d'Ottawa, Faculté de Droit**

## Faits saillants de la recherche

Le but de la recherche financée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada vise à documenter les pratiques de judiciarisation et le point de vue des acteurs socio-judiciaires dans différentes villes canadiennes (Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax)

A Montréal, cette étude fait suite (et utilise la même méthodologie quantitative) aux études réalisées en 2005 et 2007. A ce titre, nous présentons une analyse des constats d'infraction émis entre 1<sup>er</sup> janvier 1994 et 31 décembre 2010. Les données ont été extraites de la banque de la Cour municipale à partir de l'adresse civique d'organismes. Il ne s'agit donc que de la **pointe de l'iceberg**.

Nous porterons cependant une attention particulière à la période 2006-2010 qui couvre notre dernière recherche.

### L'extraction des constats d'infraction a donné les résultats suivants :

- Nombre de constats émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 : **30 551**
- Nombre de personnes associées à ces constats : **4 370 personnes**
- Caractéristiques socio-démographiques de ces personnes
  - **3852 hommes** (88%) et **518 femmes** (12%)
  -
- Répartition des constats entre les différents règlements :
  - Règlements de la Ville de Montréal: **12 685 constats, près de 42 %**
  - Société de Transport: **17 650 constats, près de 58%**  
( dont **6 661 pour le non paiement de titre de transport**)
  - Autres (Loi sur les non-fumeurs notamment): **216 constats, soit 1%**

**L'analyse de ces constats a permis de révéler :**

- 1) l'augmentation des constats d'infraction qui ont plus que sextuplé entre 1994 et 2010**
- 2) l'augmentation de la judiciarisation dans le métro**
- 3) le ciblage et le profilage des personnes en situation d'itinérance les plus âgées**
- 4) l'explosion des coûts pour les personnes itinérantes et le système pénal**

### **Introduction**

La question de la judiciarisation et donc de la répression de l'itinérance n'est pas nouvelle. En effet, historiquement, les tensions entre l'aide et le contrôle des populations les plus démunies ont toujours existé. Pourtant, la perception des personnes en situation d'itinérance, des intervenants, et les études des 15 dernières années témoignent d'un accroissement de cette judiciarisation à Montréal, notamment par le biais de l'émission de contraventions de plus en plus nombreuses. Cet accroissement a été condamné au plan politique comme juridique par les acteurs provinciaux et municipaux. S'accordant sur le fait que la répression n'est pas la solution, des mesures de rechange ont été mises en place. La fin de l'incarcération pour non paiement d'amende à Montréal en est certainement la plus exemplaire. Pour autant, si le système judiciaire a amélioré ces interventions à l'endroit des populations en situation d'itinérance, les pratiques policières ont peu évolué. C'est dans ce contexte, que cette nouvelle recherche vise à montrer les contours de la répression durant les années 2006-2010.

Les objectifs de cette recherche étaient :

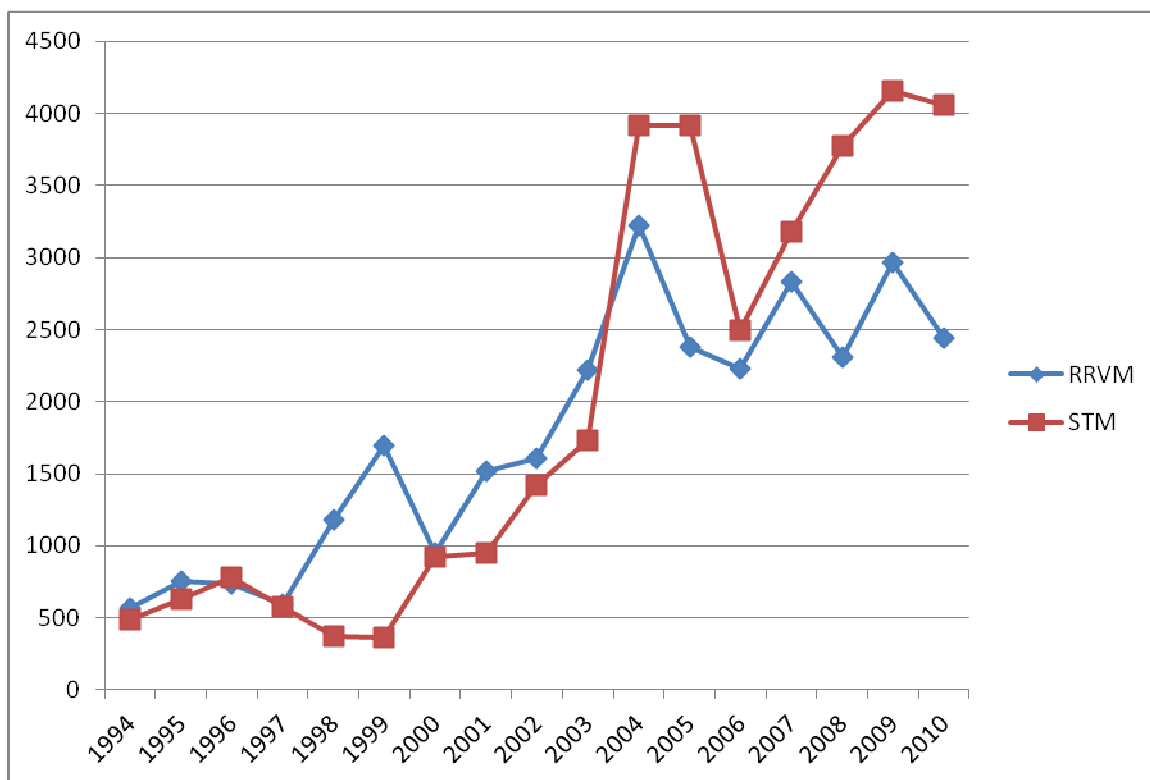
- **d'analyser les discours des acteurs socio-judiciaires** sur l'itinérance et l'utilisation du droit pénal
- **de dénombrer les constats d'infractions** (contraventions) émis à partir des règlements municipaux, soit les règlements de la Ville de Montréal (RRVM) et les règlements de la Société de Transport de Montréal (STM). En ce sens, il s'agit de s'intéresser aux infractions pénales liées à des règlements municipaux et à leur parcours judiciaire pour la période 2006-2010.
- **d'analyser leur parcours judiciaire**
- **d'analyser les conséquences de ces constats d'infraction pour les personnes itinérantes et le système judiciaire**

## 1. L'augmentation de la judiciarisation de l'occupation de l'espace public

L'analyse des constats recueillis pour la période de 15 ans a permis de constater l'augmentation de l'émission des contraventions auprès des populations itinérantes et de l'augmentation de la judiciarisation de l'occupation de l'espace public.

- **L'augmentation de l'émission des contraventions** se constate dans la figure 1 par l'accroissement des nombres de constats d'infraction tant en vertu des règlements de la Ville de Montréal que de ceux de la Société de Transport.

**Figure 1 : Nombre de constat d'infraction par année par catégorie de règlement (RRVM ou STM de 1994 à 2010)**



L'analyse de l'évolution du nombre de contraventions émises à Montréal entre 1994 et 2010 témoigne d'une forte augmentation puisqu'en 1994, 1 054 constats d'infractions étaient émis alors qu'en 2010, il est de 6 562 constats.

➤ **Les infractions reprochées concernent principalement la paix et l'ordre publics**

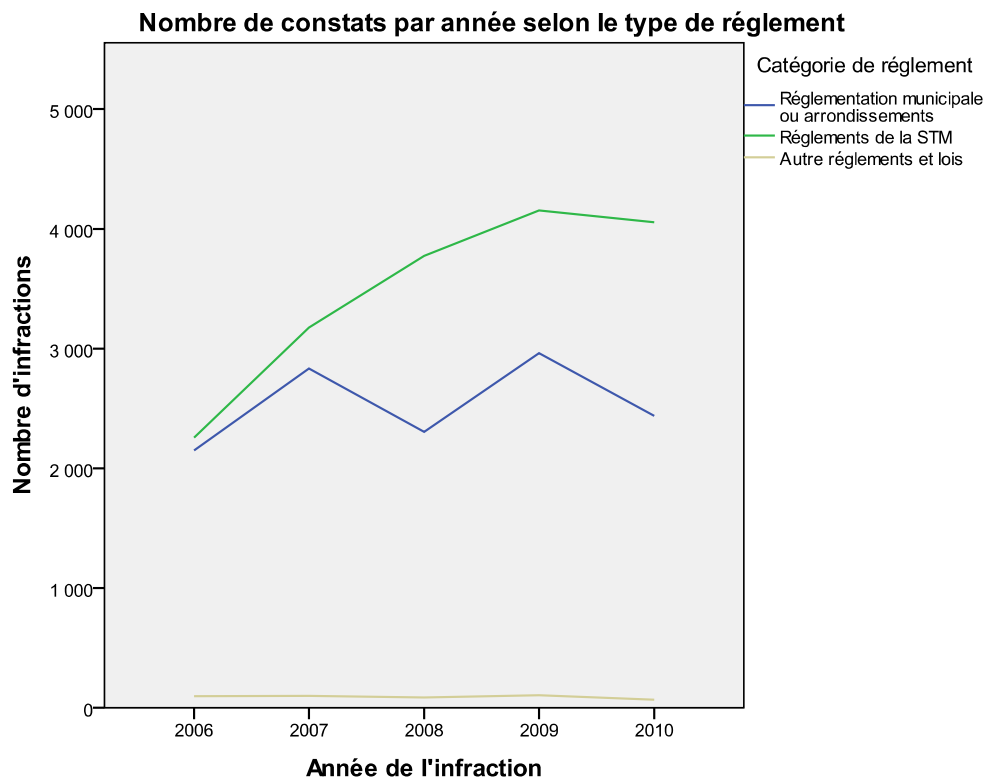
L'étude des infractions reprochées, que ce soit à partir des règlements de la Ville de Montréal ou des règlements de la Société de Transport, montre que la judiciarisation porte essentiellement sur l'occupation de l'espace public, puisque les faits reprochés relèvent de l'ivresse publique et de la présence sur le domaine public. Le tableau 2 présente les fréquences des cinq principales infractions pour les règlements de la Ville et de la Société de Transport.

**Tableau 2 : Les 5 infractions les plus fréquentes pour les règlements de la Ville de Montréal et pour les règlements STM**

Catégorie de règlement		N	% des infractions
Municipal ou arrondissement (RRVM)	Ayant été trouvé gisant, flânant ivre ou drogué sur une voie ou place publique	3480	31,5
	Ayant consommé des boissons alcooliques sur le domaine public ou dans un parc	3265	29,6
	Flâner / entraver la circulation / refuser de circuler sur la place publique	1303	11,8
	Parc / installation publique après les heures d'ouverture	543	4,9
	Répondre un liquide sur le sol public	516	4,7
	<b>Total</b>	<b>9 107</b>	<b>82,5</b>
STM	Obtenu ou tenter d'obtenir un voyage sans payer	5418	33,7
	Être couché ou étendu sur un banc, un siège, plancher d'un véhicule	3741	23,3
	Fumer du tabac allumé	2349	14,6
	Consommer des boissons alcoolisées dans station de métro ou véhicule	1226	7,6
	Gêner ou entraver la libre circulation	1145	7,1
	<b>Total</b>	<b>13 879</b>	<b>86,3</b>

## 2. L'augmentation de la judiciarisation dans le métro

L'étude de 2007 avait déjà permis de montrer l'ampleur de la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance. Cette dernière recherche vient confirmer cette tendance avec une aggravation de la situation. Ainsi, les contraventions émises en vertu du règlement de la Société de Transport représentent 57% (17 413 constats) du total des contraventions émises entre 2006 et 2010 (30 551 constats).



Cette augmentation doit être en outre mise en parallèle avec le fait que la judiciarisation dans le métro suit le rythme des saisons. Ainsi, entre 2006-2010, plus de 1500 constats d'infraction ont été remis dans le métro au mois de janvier, alors qu'il y en a eu moins de 400 durant le mois de juillet.

### 3. Le ciblage et le profilage des personnes en situation d'itinérance les plus âgées

L'analyse de l'ensemble des constats d'infraction montre que certaines personnes reçoivent plus de contraventions que d'autres. Or, l'évolution de la surjudiciarisation au cours des années permet de rendre compte de la construction du profilage des personnes les plus âgées.

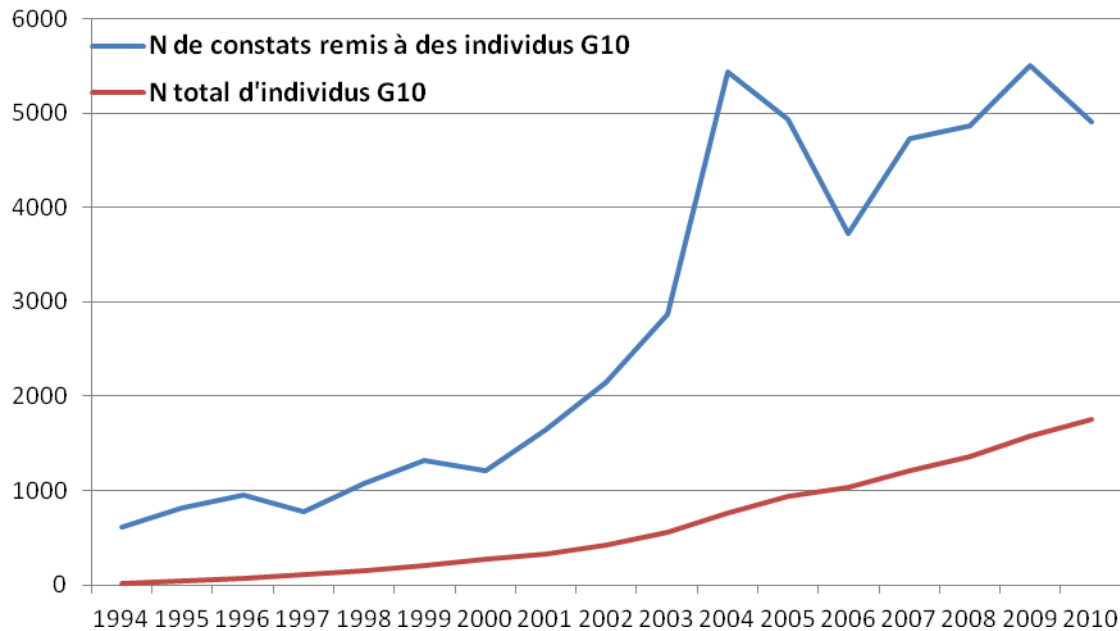
Pour la période 2006-2010, les personnes de plus de 40 ans ont reçu 15 045 contraventions représentant 2372 personnes alors que les 18ans-24 ans ont reçu 4 885 contraventions représentant 547 individus.

**Tableau 3 : Répartition du nombre de constats et du nombre d'individus par catégorie d'âge 2006-2010**

Groupe d'âge de l'individu au moment de l'infraction	N constats	%	N individus	%
Moins de 18 ans	190	,6	1	,0
18 à 24 ans	4 885	16,0	547	12,5
25 à 39 ans	10 363	34,0	1 471	33,5
40 ans et plus	15 045	49,4	2 372	54,0
Total	30 483	100,0	4 391	100,0

Par ailleurs, l'évolution de la surjudiciarisation montre que de plus en plus de personnes font l'objet de plus de constats d'infraction. Il s'agit ainsi de 806 personnes qui font l'objet d'une surjudiciarisation. Lors de notre première étude qui portait sur 10 ans et concernait 4036 personnes, 1412 personnes avaient reçu un constat d'infraction, tandis que 600 personnes en avaient reçu plus de 10 constats d'infraction.

**Figure 2 : Évolution du nombre de constats et d'individus G10**



En outre, sur la question du profilage en rapportant le nombre de constats d'infraction émis en vertu des règlements municipaux auprès des populations en situation d'itinérance au nombre de constats d'infraction émis par le SPVM pour la population en général, le tableau 4 montre que près de 25% des constats sont émis auprès des personnes en situation d'itinérance.

**Tableau 4 : Proportion de constats émis aux personnes en situation d'itinérance en fonction des constats totaux émis**

Année	Constats SPVM <sup>1</sup>	Constats personnes en situation d'itinérance	Pourcentage
2006	13 045	2 230 (4 818)	17,1%
2007	21 276	5437 (6 108)	25,5%
2008	20 443	5179 (6 164)	25,3%
2009	21 627	5068 (7 220)	23,4%
2010	17 861	4210(6 562)	23,5%

<sup>1</sup>Source: SPVM, Rapport annuel 2010, annexe statistiques:  
[http://www.spvm.qc.ca/RapportAnnuel2010/assets/statistiques\\_FR.pdf](http://www.spvm.qc.ca/RapportAnnuel2010/assets/statistiques_FR.pdf)

#### 4. Les coûts pour les personnes en situation d'itinérance et le système pénal

L'analyse des parcours judiciaires montre une évolution majeure puisque depuis 2005, les constats d'infraction non payés ne font plus l'objet d'une incarcération. Mais la dette judiciaire des personnes s'est alourdie et ne cesse de croître. Ainsi, les personnes en situation d'itinérance auraient une dette judiciaire de plus de 1,5 millions pour l'année 2010. La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal a contribué à les endetter de plus de 15 millions de dollars en 15 années.

**Tableau 9 : Montant des amendes et des frais, 1994-2010**

Année	Amendes (\$)	Frais (\$)	Total (\$) (amendes + frais)
1994	107 231	71 823	179 054
1995	149 050	78 129	227 179
1996	169 908	126 083	295 991
1997	152 781	192 919	345 700
1998	200 906	315 039	515 945
1999	261 843	408 131	669 974
2000	236 491	368 278	604 769
2001	301 702	455 258	756 960
2002	372 126	387 711	759 837
2003	485 122	326 212	811 334
2004	905 987	681 542	1 587 529
2005	774 097	700 370	1 474 467
2006	598 870	654 222	1 253 092
2007	798 681	846 537	1 645 218
2008	845 628	653 853	1 499 481
2009	1 127 046	638 716	1 765 762
2010	1 060 664	431 685	1 492 349
<b>Total</b>	<b>8 548 133</b>	<b>7 336 508</b>	<b>15 884 641</b>



## **Conclusion**

L'analyse des constats d'infraction émis auprès des personnes utilisatrices de services pour les populations itinérantes a permis de constater **l'augmentation importante de la judiciarisation et l'explosion des coûts liés à celle-ci, tant pour les personnes itinérantes que pour le système judiciaire et, par extension, pour la population en général.**

Malgré un consensus sur le fait que la répression n'est pas la solution, les pratiques de judiciarisation demeurent fort importantes et en hausse à Montréal. Il devient urgent de réfléchir à la manière de réduire l'émission des constats d'infraction en modifiant profondément les pratiques policières et en encourageant la mise en place de véritables alternatives sociales. En somme, de transformer véritablement en stratégie d'intervention, les discours tenus par les différents acteurs politiques tant municipaux que provinciaux.